



CRÈCHES

la CGT signe un protocole



p.5

Dossier

Évolution des carrières
p.6-7

C'est quoi ton travail ?

Une ATSEM répond !
p.9-10

Zoom sur

Le programme Macron
p.11-12

Le mot du secrétaire

Objectif Macron : Destruction du code du travail

Pour ce gouvernement, il n'est rien de plus urgent que de détruire le Code du Travail, présenté comme le principal « verrou » au plein emploi ! C'est en effet au nom de la lutte contre le chômage que le président Macron entend achever la destruction, initiée par la loi « travail », de tous les droits des salariés. Et pour ce faire, il s'agit bien sûr d'aller vite, en procédant par ordonnances au cœur de l'été.

Avant les législatives, le président a reçu les syndicats et les a écoutés. Il écoute très bien, nous dit-on. Et d'autant mieux qu'il s'est bien gardé de dévoiler le contenu des futures ordonnances !

Depuis les élections, on en sait un peu plus : les ordonnances prévoient de donner la primauté aux accords d'entreprises dans presque tous les domaines. Concrètement, chaque patron pourra « négocier », dans son entreprise, des éléments essentiels du contrat comme les conditions de licenciements, la rémunération (dérogant ainsi aux grilles de classification de branche), le temps de travail, les conditions de sécurité... Concernant les CDD, il serait possible d'élargir les conditions de leurs recours, augmenter leur durée ou le nombre de leurs reconductions. De même, concernant le temps de travail, il n'y aurait plus de mention légale hebdomadaire de travail, fixée aujourd'hui à 35 heures. Pour le CDI, chaque patron pourrait ainsi imposer les motifs de licenciement sous prétexte de raisons économiques. Un accord d'entreprise pourrait moduler le seuil de déclenchement des heures supplémentaires et la plage horaire du travail de nuit pourrait être réduite. Bien entendu, n'oublions pas le plafonnement des indemnités aux prud'hommes en cas de licenciement « sans cause réelle ni sérieuse », le référendum à l'initiative du patron, la suppression des CHSCT...

C'est le rêve du MEDEF devenu réalité : un code du travail par entreprise !

Nous allons donc, avec la CGT, rappeler à Monsieur Macron que ce n'est pas le Code du travail qui est responsable des 6 millions de demandeurs d'emploi. Non, abaisser les droits des salariés ne favorise pas la reprise de l'économie, mais affecte au contraire la productivité et au bout du compte nuit à l'investissement et à l'innovation. Monsieur Macron, ni votre diagnostic, ni vos ordonnances ne répondent aux urgences économiques et sociales, aux besoins des femmes et des hommes qui créent véritablement les richesses dans ce pays !

Sommaire

2	L'ÉDITO
3-5	ÉCHOS DES SERVICES
6-7	LE DOSSIER
8	ÉCHOS DES SERVICES
9-10	ENTRETIEN
11-12	ZOOM SUR...

DU COTÉ DU WEB



Visionnez l'actu' avec les vidéos du profil **facebook** de la CGT Ville de Lyon

ÉCRIVEZ-NOUS: latribune@yahoo.com

SITE WEB: <http://www.latribunedesmunicipaux.fr>

Inscrivez vous à la **news letter**.

FACEBOOK: CGT de la ville de lyon



TWITTER: @CGT_VILLE_LYON

Email: syndicat.cgt@mairie-lyon.fr

MENTIONS LEGALES

Publication: La Tribune des Municipaux CGT Ville de Lyon. *Imprimé par nos soins.*

Directeur de publication: Richard Delauzun
C.P.A.P 0519S06896

Adresse postale:

CGT-Ville de Lyon, Salle 26, Bourse du travail
69422 LYON CEDEX 03
Tél: 04 72 10 39 46

L'agenda

Comité Technique
portant sur le bilan social

•Le 6 juillet

Réunions d'informations :

•Le 30 juin : CCAS / EHPAD

CAP C :

•Le 27 juin

CHSCT :

•Le 29 juin



INFO COS

Une billetterie COS VILLE DE LYON va bientôt être mise en place. Cette billetterie vous proposera plus de 10 000 offres aux prix CE pour les cinémas, les parcs, les forfaits de ski, les concerts, les spectacles, les musées, etc.

Vous n'aurez plus besoin d'acheter au prix fort les places, de garder vos tickets, factures... pour pouvoir prétendre à avoir 20 % du COS.

Il vous suffira de vous connecter sur le site du COS, vous serez directement en lien avec la billetterie.

En attendant, vous pouvez bénéficier des entrées CALICEO PASS 2 h.

Une action des techniciens d'arrondissement et des gestionnaires techniques de bâtiments

Vingt-six techniciens, agents de la DGTB, ont écrit à leur Directeur pour exprimer leurs difficultés (surcharge de travail, absence de priorisation de la hiérarchie, difficultés à assurer les missions principales -entretien et sécurité des bâtiments-). Partant du constat que le nombre de techniciens est insuffisant en regard du nombre de bâtiments à gérer, les revendications portent sur la priorisation des tâches, une répartition des dossiers plus équilibrée entre les Directions, des renforts en dessinateurs (montage des dossiers d'autorisation d'urbanisme et de sécurité), la simplification des outils de travail informatique. Les techniciens recherchent également une reconnaissance de leurs responsabilités au travers de leurs déroulements de carrière et régimes indemnitaires. Ils déplorent les pertes des TDT (Trajet Domicile Travail) lors des changements de postes. Ces techniciens, soutenus par une intersyndicale comprenant l'UGICT CGT, la CFDT, la CFTC et l'UNSA se sont réunis le 6 juin dernier avec les délégués syndicaux pour préparer la rencontre avec leur Direction le 12 juin. Le dossier est présenté au CHSCT pour la surcharge de travail, la gestion par l'urgence et les risques que cela fait peser sur la santé des agents.

Ingénieurs, le mouvement se poursuit

Après avoir fait grève en janvier dernier pour protester contre la baisse des ratios de promotion, les ingénieurs se sont réunis le 8 juin dernier pour envisager une procédure contre l'employeur afin de recouvrer une partie de leur régime indemnitaire non versé.

L'UGICT CGT et UNICAT, après avoir consulté l'avocat conseil de notre syndicat, Maître DUMOULIN, ont proposé des recours gracieux individuels. Vingt-cinq ingénieurs ont participé à cette première réunion, un questionnaire va être proposé pour connaître leurs intentions.

Nous nous retrouvons avant l'été pour faire le point et préparer la rentrée.

Opéra : intermittents, permanents, mêmes coulisses, mêmes pressions

Les syndicats CGT de l'opéra, qui couvrent les personnels de droit public, privé, permanents, artistes et techniques de l'opéra de Lyon, ont organisé une assemblée générale le 12 juin.

Quatre-vingt agents représentant tous les corps de métiers de l'opéra ont participé à cette réunion. Les agents dénoncent des conditions de travail dégradées et demandent de manière collégiale l'ouverture de discussions sur la sécurisation des embauches, le respect de la convention collective et du droit du travail, la valorisation des compétences et des salaires, la préservation de la santé au travail.

Les délégués des syndicats CGT ont également initié des démarches auprès des élus pour dénoncer les externalisations et sous-traitances en dehors du territoire national : des costumes sont fabriqués en Pologne et des accessoires en Chine. Financé presque exclusivement par de l'argent public, le travail doit rester en France afin de participer à conserver et développer sur place l'emploi et les savoir-faire. Un préavis de grève est déposé. À suivre !

DECA : les groupes de travail agents/direction continuent

Absence de considération, équipes en souffrance

Les agents du service sédentaire, sans cesse pressés d'augmenter les recettes, s'enfoncent dans un mal être de plus en plus profond. Beaucoup d'entre eux aiment leur métier et souhaiteraient mieux travailler, le « hic », c'est qu'ils en sont empêchés par des organisations nocives au bien-être au travail.

À qui la faute ?

La CGT reste à leurs côtés pour les aider à sortir de ce marasme.

Affaire à suivre...

EHPAD Marius Bertrand : sortie du conflit sans signature de protocole

Info de dernière minute :

Suite à l'étude des postes faite par le directeur de l'établissement, l'administration générale nous a informés de renforts imminents pour les équipes des cuisines, des infirmières et des aides-soignantes. Egalement, certaines organisations du travail vont être modifiées dans le sens souhaité par les équipes. Bien entendu, ces décisions positives sont le fruit d'une lutte des agents qui, ne l'oublions pas, a duré plusieurs semaines.

Cela va dans le bon sens, mais le compte n'y est pas !

Même si l'administration a répondu favorablement à certaines revendications, celles des agents d'entretien, des auxiliaires de vie et des aides-soignantes, exprimées dans le préavis de grève, restent toujours sans réponses suffisantes. Elles donneront lieu à une nouvelle demande de RDV avec la direction.

La lutte continue...

Crèches : la CGT signe un protocole d'accord

Comment un mouvement initié par des agents et leur syndicat CGT débouche sur une forte avancée, une reconnaissance accrue, une solidarité enforcée et, à l'arrivée, de nouveaux militants !

Avec une vingtaine de revendications portant sur les remplacements, les conditions de travail, les carrières et les rémunérations, les jours de grève et les perturbations de service se sont récemment succédés dans les crèches.

Après le 8 mars, les agents et les cadres ont arrêté le travail les 3 et 11 avril, 4 et 5 mai lors de journées de grève intersyndicales avec des revendications concernant aussi l'ensemble des agents de la Ville.

Un nouveau préavis de grève avait été déposé pour le 18 mai et l'objectif des agents et des cadres des crèches fut alors de continuer ce mouvement à raison d'une journée de grève par mois, jusqu'à acceptation des revendications ou mise en place d'une négociation sur les bases de propositions des agents et cadres soutenus par la CGT.

Mais le 10 mai, la direction s'est enfin décidée à négocier avec des propositions portant sur les points suivants :

- la mise à disposition de 6 postes d'agents titulaires, affectés aux situations de tension liées aux absences ;
- l'organisation des réunions d'équipe pendant le temps de travail (au lieu du soir après la fermeture de la crèche !) ;
- la prévention de l'usure professionnelle avec la mise en place de référents de prévention et d'accompagnements aux changements de parcours professionnels ;
- des augmentations du régime indemnitaire pour reconnaître les fonctions d'encadrement et compenser la faiblesse des rémunérations des filières féminines défavorisées ;
- un engagement à porter une attention particulière au personnel de la Petite Enfance lors de la négociation du nouveau régime indemnitaire légal (RIFSEEP) et en tenant compte de l'égalité femmes/hommes ;
- des calendriers de rencontres et de travail concernant des sujets particuliers comme l'étude des surcharges de travail dans certaines professions ;

Après deux jours de consultation, d'échanges et de mise au point, un protocole d'accord a été signé par les deux syndicats CGT et UGICT-CGT pour une durée d'un an ; il prévoit des bilans d'étape intermédiaires.

Merci et félicitations à tous les personnels des crèches (presque exclusivement des femmes), qui se sont mobilisés ; malgré les pressions exercées par la direction générale, les équipes (de l'agent à la directrice) ont su rester soudées et solidaires.

Certaines revendications ne sont toutefois pas encore satisfaites : prise en compte de la pénibilité (port de charges, postures et stress), réduction du temps de travail, revalorisation des carrières des filières féminisées ; des propositions seront réétudiées au niveau national avec la fédération CGT.

Une attention particulière sera alors portée aux équipes en difficulté, autour d'une démarche santé/travail initiée par la confédération, qui en partant du vécu au travail des agents, vise à promouvoir une meilleure prise en compte de leur regard sur l'organisation.

Une belle victoire pour les agents, une solidarité autour de revendications communes et un renforcement de notre organisation syndicale par l'arrivée de nouvelles militantes : ce mouvement restera un grand moment pour l'avancée des droits des femmes salariées à la Ville de Lyon.



Le départ à la retraite de Roland Machizaud



Après 40 ans de syndicalisation et de militantisme, l'heure de la retraite a sonné pour notre camarade **Roland Machizaud** !

Responsable CGT à la direction de l'éclairage public, élu à la CAP et permanent syndical pendant une dizaine d'années, il était de ceux dont l'action et la parole étaient reconnues par tous. Son action a permis de valider des critères d'avancements de grades justes et équitables. Il a traité des dizaines de dossiers et accompagné autant d'agents cassés par le travail, à la ville comme au CCAS. Il était toujours de bon conseil et a évité à nombre d'agents de se retrouver dans des situations dramatiques. Il était un défenseur des droits inspiré et constant, tant devant les élus qu'à la commission de réforme ou au tribunal administratif.

« Une valeur sûre reconnue de tous. » Ces quelques mots résument son action menée à la CGT toutes ces années. Roland est de ces militants qui font vivre la CGT et contribuent à perpétuer ses valeurs.

Nous lui souhaitons une bonne et heureuse retraite !



De l'égalité femmes hommes à la lutte contre les discriminations

Le collectif « toutes des lionnes » devient départemental, interprofessionnel et en profite pour changer de nom. Il devient « Tous des Lyonnaises » et intègre des hommes ! Notre première action : une participation à la Marche des fiertés, ou Gay Pride, le samedi 17 juin. Un stand de l'Union Départementale CGT était installé sur la place Bellecour. Nous avons accueilli les participants avec des plaquettes pour expliquer la démarche de la CGT visant à combattre les discriminations au travail.

Cette action constitue un engagement financier non négligeable pour l'UGICT CGT, qui a versé 200€ pour l'organisation de la marche.

Au programme du collectif « Tous des Lyonnaises », une formation sur les inégalités salariales à la rentrée.



Dans le cadre de notre rubrique "**C'est quoi ton travail ?**", nous avons rencontré **Soraya**, ATSEM (Agent Territorial des Ecoles Maternelles) depuis 15 ans à la Ville de Lyon.

- C'est quoi le métier d'ATSEM ? Peux-tu nous parler de ton travail ?

Le métier d'ATSEM consiste à assurer l'hygiène et la sécurité auprès des enfants, ainsi qu'à assister l'enseignant durant le temps scolaire. Le rôle de l'ATSEM est important pour qu'un enfant de maternelle soit accueilli dans de bonnes conditions et pour faciliter son apprentissage. L'ATSEM a un rôle éducatif auprès des enfants. L'ATSEM assure aussi l'entretien des locaux et de la classe.

Durant le temps scolaire :

Je prépare le matériel nécessaire aux ateliers. J'accueille les enfants dans la classe avec l'enseignante.

J'encadre des ateliers. Je gère tous les petits bobos des enfants, cela passe bien sûr par de l'affectif (petit réconfort quand l'enfant se fait mal).

Durant le temps périscolaire :

J'assure le service à table. Cela consiste à servir les enfants, tout en les amenant vers l'autonomie. On leur apprend à se tenir correctement, on travaille aussi sur la découverte du goût et sur les bonnes manières, c'est un moment d'échange privilégié. Je gère également la sieste.

L'endormissement des enfants est un moment très important. En effet, l'enfant doit se sentir en confiance pour s'endormir dans de bonnes conditions. Il en est de même au moment du réveil, où il faut alors aider les enfants à se chausser et à passer aux toilettes avant de rejoindre la classe. La sieste est primordiale pour les enfants car nécessaire à leur bon développement.

Une autre mission très importante est l'entretien de ma classe et des locaux (sanitaire, couchettes, etc.), cela contribue à un bon accueil des enfants.

- Qu'est-ce qu'il te faudrait pour mieux travailler et exercer ton métier dans de meilleures conditions ?

Pour travailler dans de meilleures conditions, il nous faudrait du temps et du personnel pour faire les choses calmement et pour pouvoir mieux transmettre notre savoir aux enfants. La surcharge des classes, par exemple, atteint des sommets. Imaginez organiser la sieste de 45 enfants ! Aujourd'hui notre métier est très difficile, il est devenu encore plus pénible car nos missions sont beaucoup trop diverses et nous sommes très peu reconnus, aussi bien par le corps enseignant que par les parents.

- Par quoi pourrait passer cette reconnaissance ?

Par exemple, nous sommes soumis à une double hiérarchie : la ville de Lyon, mais aussi l'Education Nationale via la direction de l'école. C'est même un véritable mille-feuille hiérarchique qui est au-dessus de nous: Responsable Territorial, Responsable de Secteur, Responsable de Proximité, Directeur d'Ecole (E.N) et Maire (Collectivité Territoriale) !

La parfaite connaissance de notre métier et de nos attributions dans le cadre scolaire, tout comme notre professionnalisme, ne sont plus à démontrer. Il n'y a donc plus lieu de maintenir cette double hiérarchie.

Ce serait une marque de confiance de la supprimer et donc une forme de reconnaissance. Peut-être que ça contribuerait à régler les vives tensions qui existent entre l'Education Nationale et la Ville de Lyon.

Cette revendication fait partie des propositions du mouvement des ATSEM pour une meilleure reconnaissance. C'est un combat national que nous menons depuis plus d'un an. Notre revendication est d'ailleurs soutenue par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, qui préconise même de revoir en profondeur ce métier. Cela va jusqu'aux bancs de l'assemblée nationale, où tous les députés s'accordent à dire que les ATSEM sont indispensables pour mettre nos enfants dans de bonnes conditions d'apprentissage.

- Quel impact les nouveaux rythmes scolaires ont-ils eu sur ton travail et sur les enfants ?

Je pense que la réforme des rythmes scolaires a impacté les agents des écoles et en particulier les ATSEM. Cela a créé une journée supplémentaire d'entretien et a donc augmenté considérablement la fatigue. Cette réforme devait alléger les journées des enfants mais il n'en est rien et, en fin de semaine, on s'aperçoit qu'ils sont véritablement épuisés. Tout devient alors beaucoup plus compliqué car les enfants deviennent très difficiles à gérer. Nous devons bien souvent aider les animateurs, leur expliquer ce qu'il faut faire ou ne pas faire car ils manquent cruellement de formation, cela crée forcément des tensions et de la fatigue supplémentaire. Les siestes sont surchargées et inadaptées pour l'accueil des enfants. Phénomène aggravé par la réforme des rythmes scolaires qui nous oblige à coucher plus d'enfants qu'avant, compte tenu de la fatigue accumulée par ces petits.

- Qu'est-ce qui te plaît dans ton métier ?

Ce qui me plaît dans mon métier c'est d'être en contact avec les enfants. Les enfants sont innocents, naturels, en un mot ils sont vrais ! J'ai envie de leur transmettre mon savoir, de les aider à grandir.

Après avoir travaillé en qualité d'agent administratif durant plusieurs années, j'ai décidé de changer de métier.

J'ai choisi le métier d'ATSEM car je voulais mettre à profit la patience et l'écoute que j'avais en présence des enfants.

C'est un métier difficile mais je l'aime beaucoup et je ne perds pas espoir de voir cette profession évoluer dans le bon sens afin de pouvoir l'exercer dans les meilleures conditions possibles.

Un grand merci à Soraya pour sa gentillesse et sa disponibilité.





Aux agents de la Fonction publique territoriale

LE PROGRAMME DE MACRON, PARLONS-EN !

Un nouveau ministère de l'Action et des Comptes publics : en le dénommant ainsi, Emmanuel Macron et Édouard Philippe confirment, s'il en était besoin, leur conception avant tout libérale des services publics et de leurs missions. Nous le contestons totalement !

Pour l'anecdote, on notera que même Nicolas Sarkozy n'avait pas franchi un tel cap puisque la Fonction publique figurait explicitement dans le titre du premier ministre confié à Éric Woerth.

En effaçant ainsi la Fonction publique, en la rattachant à un département ministériel qui en fera avant tout une variable budgétaire et en y nommant une personnalité fortement ancrée à droite, le Président de la République et le Premier ministre indiquent clairement leur volonté de poursuivre et d'amplifier les nocives politiques d'austérité.

Plus que jamais et sans attendre, la CGT portera ses exigences d'une Fonction publique renforcée, dotée de tous les moyens nécessaires pour mener toujours mieux ses missions publiques pour la population et le progrès social.

1 Supprimer 70 000 postes dans la Fonction publique territoriale sur 5 ans

Au regard des effectifs de la Fonction publique territoriale, cela représente à peu près le non-remplacement d'un fonctionnaire sur 4 partant à la retraite.

Les besoins en services publics augmentent dans plusieurs domaines essentiels de la vie quotidienne : prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, besoin de développer les politiques d'accueil de la petite enfance, développer l'aménagement du territoire concernant les infrastructures, le logement, le transport...

C'est pourquoi la CGT revendique la création de plusieurs centaines de milliers d'emplois pour nos services publics (à titre comparatif, l'argent du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi distribué chaque année sans aucun contrôle, et qui n'aurait permis de sauvegarder que 250 000 emplois, pourrait financer la création de près de 1 million d'emplois publics).

2 Réduire les dépenses de fonctionnement des collectivités locales de 10 milliards d'euros

Le précédent gouvernement avait imposé une telle réduction sur 3 ans. Au regard des conditions de travail dégradées par l'intensification du travail en raison des suppressions de postes, une nouvelle réduction aggraverait la dégradation du quotidien des agents et aurait un impact non négligeable sur le service public rendu aux populations.

La CGT estime qu'il est urgent de réinvestir dans les services publics afin de répondre aux besoins de la population : construction d'établissements scolaires, de maisons de retraite, de crèches, de lieux culturels, réhabilitation du réseau routier

qui est passé de la 1^{re} place à la 8^e place européenne en 10 ans en raison d'un manque d'entretien régulier...

C'est pourquoi la CGT revendique un plan de plusieurs milliards d'euros pour les collectivités et les services publics de proximité.

3 Exonérer massivement la taxe d'habitation

Au-delà de la somme représentée, près de 10 milliards d'euros, qu'il faudra compenser, c'est une atteinte supplémentaire à la libre administration des collectivités dont la principale variable d'ajustement budgétaire est le personnel.

La CGT estime qu'il s'agit d'une incitation à supprimer des emplois et à privatiser davantage de services publics.

4 Transférer les compétences de 25 départements dans les métropoles

La CGT avait déjà dénoncé la loi de réforme des collectivités territoriales de Sarkozy et les lois MAPTAM et NOTRe de Hollande. Ces transferts sont rendus possibles grâce à ces deux lois. Loin de rationaliser les services publics et de permettre des économies d'échelle (raison invoquée par les législateurs), ces transferts désorganisent les services et donc l'offre rendue. Ils accroissent les inégalités territoriales entre les populations, la richesse se concentrant sur le territoire métropolitain.

Le gouvernement Macron-Philippe appelle « cohésion des territoires » une politique qui vise à aggraver le démantèlement des territoires en supprimant 25 % des départements et en faisant disparaître les petites communes.

La CGT estime que la métropolisation des territoires n'est pas une réponse adaptée à l'intérêt général des populations.





La **CGT revendique** une organisation territoriale au plus près des usagers, avec une péréquation financière permettant que chaque usager bénéficie d'une offre de service public identique, quel que soit son lieu d'habitation. C'est pourquoi elle revendique l'abrogation des lois RCT, MAPTAM et NOTRe.

5 Mettre fin à la hausse uniforme du point d'indice

Le 23 février dernier, au Forum des travaux publics, Macron a précisé sa notion de différenciation des fonctions publiques : « je décorrèle la gestion des trois fonctions publiques. Nos trois fonctions publiques sont gérées de manière totalement solidaire. Quand nous souhaitons augmenter le point d'indice de la fonction publique hospitalière, nous sommes contraints d'augmenter tous les fonctionnaires. Et pourtant, les hauts fonctionnaires et la fonction publique territoriale n'en ont pas forcément besoin ».

Le 13 avril, il déclare à *Acteurs publics* : « Je suis favorable à une plus grande responsabilisation des gestionnaires sectoriels ou locaux sur leur politique salariale, ainsi qu'à une meilleure rémunération des mérites individuels et collectifs. Je suis favorable au développement de la rémunération au mérite, car le système de revalorisation uniforme par le point d'indice est injuste et démotivant pour les fonctionnaires, puisque l'effet est le même, que l'on s'engage peu ou beaucoup. Et il creuse

les inégalités entre fonctionnaires, en augmentant mécaniquement plus le salaire de celui qui gagne déjà plus. Par ailleurs, ce système est contraire à la politique d'autonomie et de responsabilité que je défends ». Macron veut déconnecter les territoriaux du statut général. Les collectivités pourront ainsi fixer « librement » les rémunérations des agents et mettre en place des « statuts locaux ». La fin de la hausse uniforme du point d'indice, ce serait le démantèlement du titre 1 du Statut.

La **CGT revendique** une augmentation générale des salaires avec comme base un salaire de 1800 € brut pour le 1^{er} échelon de la catégorie C.

6 Remettre en place le jour de carence

Sur le jour de carence, au motif de la correction d'une pseudo injustice public/privé, Macron veut revenir à la mesure instaurée par Sarkozy et abrogée ensuite par Hollande au terme d'une bataille revendicative durant laquelle la CGT a joué un rôle moteur. Nous pourrions lui rappeler qu'en 2015, à l'Assemblée Nationale, répondant à un député de droite, il déclarait en tant que ministre de l'Économie : « Tout d'abord, si l'on examine de près la situation des salariés du privé, on s'aperçoit que les deux tiers d'entre eux sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. Donc, "en vrai", comme disent les enfants, la situation n'est pas aussi injuste que celle que vous décrivez ».

Ne pas jeter sur la voie publique | 22/05/2017

LA CGT APPELLE À FAIRE DE LA TROISIÈME SEMAINE DE JUIN UN TEMPS FORT D'INITIATIVES ET DE MOBILISATIONS DANS L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES.

Pour permettre aux agents de participer aux différentes initiatives, la fédération des Services Publics a déposé des journées de grève de 1h à 24h du 19 au 30 juin.

